

Suite litige caf pour reclamer indu

Par sebmumu, le 02/06/2016 à 13:41

merci de prendre le temps de repondre mais je ne suis pas douée en droit et je ne comprends pas comment savoir le delai pour moi , je precise que j ai touché du rsa d avril 2014 a septembre 2014 , mais que la caf me demande le remboursement des sommes qu à partir de mai 2014 et ne compte pas avril je ne sais pas pourquoi , alors pour moi le delai de 2 ans est quand ??a partir d avril mes 1 eres prestations ou mai la date ou ils demandent le remboursement ?? merci a vous

Par youris, le 02/06/2016 à 13:49

bonjour,

" Prescription de l'action en recouvrement

L'article L.553-1 du CSS prévoit que le délai de prescription de 2 ans est également applicable à l'action intentée par un organisme payeur en recouvrement des prestations indûment payées, sauf en cas de manœuvre frauduleuse ou de fausse déclaration. Le délai se comptabilise à partir de la date du paiement des prestations, par les organismes débiteurs de prestations familiales, des sommes indûment versées. "

c'est, je pense, pour respecter ce délai de 2 ans que la caf ne demande le remboursement qu'à compter de mai 2014.

salutations

Par sebmumu, le 02/06/2016 à 14:13

merci mais est ce que j ai 1 recours , ont ils le droit de faire ca , vu qu à ce jour je n ai recu aucun courrier officiel de leur part ,et vu que le rsa s actualise tous les 3 mois ,j ai fait ma declaration pour janvier a mars , donc les paiement se comptent pour avril mai juin !! est ce legal d compter 1 dette qu à partir de la date qui les arrangent ?? et vu que je n ai pas eu de lettre de leur part i ca commence debut mai 2014 , jusqu à mai 2016 le delai de 2 ans est passé non ??

Par youris, le 02/06/2016 à 16:11

vous dîtes dans votre premier message que la caf vous demande le remboursement, je comprends que la caf vous a envoyé un courrier pour faire cette demande.

Par **sebmumu**, le **02/06/2016** à **18:36**

non car au depart elle revalorisait mes droits pour I APL et c est en téléphonant que je I ai su , je n ai jamais recu de courrier

Par youris, le 02/06/2016 à 18:45

attendez que la caf vous demande le remboursement par courrier car cela ne se fait par téléphone.

Par **sebmumu**, le **03/06/2016** à **09:07**

je ne peux pas attendre puisqu ils ont deja commencé a déduire I indu de mon APL, ilds m ont deja pris sur 2 mois 396 euros

Par youris, le 03/06/2016 à 10:28

dans ce cas, il vaut mieux se déplacer dans leurs bureaux.